

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Le statut des agents publics est organisé de manière à permettre une gestion plus performante des ressources humaines. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les difficultés à *manager* les agents publics sont la cause de nombreuses situations de blocage, de mal-être au travail et, en bout de chaîne, de frustration au guichet. Le défaut de confiance que ressentent nos concitoyens à l'égard de leur administration n'est pas étranger à la rigidité du statut des fonctionnaires. Dans cette logique, la stratégie nationale d'orientation de l'action publique doit pouvoir intégrer cette dimension essentielle en révisant ce statut.